

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 17 JUIN 2025 A 19 H 00**

**Présents** : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

**Absent excusé** : néant

**Absent** : néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Maurice BONDIER

**I – Approbation des précédents compte-rendu à l’unanimité :**

**II- Place du village :**

Monsieur le Maire rappelle la réalisation du lever topographique en 2024 de la place du village et sollicite l’ensemble des élus dans la poursuite du projet de rénovation de cet espace public.

La suite consiste à délimiter cet espace public des propriétaires privés riverains.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure engagée à l’unanimité. A ce titre un arrêté individuel d’alignement devra être réalisé et envoyé aux riverains.

**III – SIDEC : CEP (Conseil en Energie Partagé) :**

Le Maire présente une proposition du SIDEC concernant le CEP (Conseil en Energie Partagé).

Ce service a pour but d’accompagner les collectivités à mieux gérer leurs énergies et de leur proposer des conseils personnalisés pour permettre de faire des choix éclairés en matière d’énergie sur l’ensemble du patrimoine. La contribution à cette adhésion est de 1€ /an / habitant, soit pour Martigna 207€ /an selon la base INSEE.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’adhésion au CEP du SIDEC, autorise le Maire à signer la convention et désigne M. Thierry DEGEORGE « référent Energie »

**IV –Appartements communaux :**

Le Maire indique que l’état des lieux du T3 chalet a été réalisé et restitué à l’identique de l’entrée dans le logement ; des tests électriques sont à effectuer dans cet appartement avant nouvelle location.

Concernant le T4 du chalet, un courrier sera adressé en recommandé avec AR à la locataire pour régularisation de la situation.

**V –Mur du cimetière :**

Le Maire rappelle le devis de M. Pascal GUILLEMIN pour démolition du mur existant, évacuation, coffrage et réalisation d’une arase béton et crépi beige à la chaux, d’un montant de 13 750 € HT. Il présente les devis de AG Métal pour la confection et mise en place d’une clôture brise vue en acier galvanisé et laqué d’un montant de 14 046.50 € HT ; et le devis de TTS Tôlerie Tuyauterie Soudure pour également la fabrication et pose d’un claustra sur mur, structure en acier galvanisée, tôle alu à motif avec laquage pour un montant de 14 500 € HT.

Les élus Bruno MONTEIL et Eric DANJEAN, en collaboration avec le Maire, doivent étudier et comparer les deux devis entre AG Métal et TTS Tôlerie.

**VI – Lac de Chanon :**

Le Maire informe que l’étude pour l’acquisition du lac de Chanon est toujours en cours, des courriers vont être adressés aux différentes instances, (la Préfecture, le PNR, Terre d’Emeraude

*M. B.*

Communauté ...) afin d'aider la commune dans la réalisation de ce dossier et pour demande d'attribution de subvention.

### **VII – Délégué au SICTOM :**

Le Maire donne lecture du courrier de démission, à compter du 17 avril 2025, de M. Thierry MICHAUD, du conseil municipal ; M. MICHAUD était référent pour le SICTOM du Haut Jura, il y a lieu de nommer un autre élu ; le Conseil Municipal décide de nommer M. Eric DANJEAN.

### **VIII – Achats de terrains :**

Le Maire informe qu'il reste différents achats de terrains à étudier et à traiter. Les familles concernées seront convoquées à la mairie et pour d'autres affaires en cours, M. Bruno MONTEIL et le Maire sont chargés des négociations.

### **IX - Fête du village :**

Comme annoncé précédemment, la fête du village aura lieu les 26 et 27 juillet 2025.

Le repas sera organisé par les élus et afin de prévoir au mieux les quantités, il se fera sur réservation auprès de Mme Marie-Christine LACROIX, 1<sup>ère</sup> Adjointe et la mairie.

Les informations précises seront distribuées dans les boîtes aux lettres courant juillet.

### **X – Questions diverses :**

- 1) Mme Claire SAURAT indique qu'il est nécessaire d'acheter un nouveau téléphone pour l'école.
- 2) Le Conseil Municipal, décide de finaliser l'achat des parcelles A 379 et A 478 à Mme Martine ALEBE.
- 3) Le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure en cours concernant un remboursement EDF.
- 4) Le Maire présente la nouvelle proposition de commande de cartes avantages jeunes 2025/2026 au tarif de 9 € Tarif réduit (10€ tarif public). Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'opération et propose de prendre en charge la moitié soit 4.50 € pour tous les jeunes du village de 0 à 25 ans, inscription à la mairie jusqu'au 17 juillet 2025 (date impérative, pas de rappel).
- 5) Le Conseil Municipal va prévoir l'installation de barrières, afin d'empêcher les poids lourds d'emprunter la route du Capot, route étroite et fragilisée.
- 6) La police intercommunale est intervenue concernant la fumière en bord de route, depuis plus rien n'est déversé, le nettoyage du restant est en cours de réalisation d'après la propriétaire.
- 7) La piste forestière va être réalisée prochainement, un affouagiste a déposé son lot de bois proche du lieu, il devra éventuellement le déplacer en cas de gêne.

Séance levée à 21 h 30  
Le secrétaire de séance



Le Maire,  
Jean-Charles DALLOZ

